École Mathieu-Martin

511, rue Champlain, Dieppe, NB, E1A 1P2

Téléphone (506) 856-2770

**Politique d’évaluation**

**Énoncé de principe**

« Le but premier de l’évaluation est d’améliorer les apprentissages. Par la rétroaction qu’elle suscite, elle engage l’élève et favorise chez lui le développement de la capacité d’apprendre à apprendre. Elle permet de vérifier ses acquis et de mesurer ses progrès par rapport aux attentes des programmes d’études. L’évaluation permet d’observer avec plus de profondeur le processus d’apprentissage et ainsi contribue à l’adaptation d’approches et de stratégies pédagogiques. Enfin, l’évaluation sert aussi à sanctionner et à certifier le degré de maitrise des résultats d’apprentissage d’un programme d’études. »

(Politique provinciale d’évaluation des apprentissages, Nouveau-Brunswick, page 4)

**Articles**

**Les types d’évaluation**

**Évaluation diagnostique**

L’évaluation diagnostique, qui se fait au début d’une séquence et en se basant sur des critères d’évaluation bien établis de l’IB pour les résultats d’apprentissage visés, permet à l’enseignant et à l’élève de jeter un regard sur la situation actuelle, à réfléchir sur les activités à venir, à se fixer des objectifs afin de rendre les apprentissages enrichissants et signifiants pour tous.

**Évaluation formative**

La politique propose d’abord d’évaluer pour aider l’élève à progresser et à éviter les retards qui pourraient entrainer des échecs, faisant ainsi de l’évaluation un processus d’amélioration continue. Par des observations quotidiennes, formelles et informelles, l’enseignant peut réagir selon les forces ou les difficultés de l’élève. Aussi, cela permet à l’élève de reconnaitre ses défis et de réfléchir sur ses apprentissages afin de s’améliorer. Les critères d’évaluation sont les mêmes que ceux qui seront employés par l’IB lors de l’évaluation sommative.

**L’évaluation sommative**

L’évaluation sommative, utilisant l’approche critériée de l’IB et spécifique à chaque matière, suivra la fin d’un cycle d’enseignement/apprentissage afin de donner un portrait final du degré de maitrise des résultats d’apprentissage visés.

**Critères d’évaluation et rétroaction**

Dans toute tâche d’évaluation, les critères d’évaluation doivent être clairement communiqués aux élèves. Les outils d’évaluation formative et sommative sont construits et validés en équipe de travail d’enseignants ayant suivi des formations pertinentes pour chaque matière. Le cycle d’analyse est employé par les équipes collaboratives pour suivre le progrès des élèves lors des évaluations formatives afin de mieux les accompagner dans leur apprentissage. La rétroaction est essentielle et doit être rapide et explicite, et se base sur les critères d’évaluation, plutôt que sur une seule note. La rétroaction permet à l’élève de bien cibler les endroits où il éprouve des défis, de réfléchir à leur apprentissage, et offre des pistes à explorer pour l’amélioration de leurs compétences.

Les enseignants guident les élèves dans l’analyse de leurs forces et défis. Les enseignants sont responsables de mettre en place un système pour la collecte des preuves d’apprentissages de leurs élèves. L’élève participe à la gestion de ce système et apprend à s’autoévaluer pour mieux pouvoir se situer dans ses apprentissages.

**Rencontres collaboratives**

Au District scolaire francophone Sud, les enseignants disposent d’un temps de rencontre axé sur le modèle des communautés d’apprentissage professionnelles (CAP). Les équipes collaboratives sont formées d’enseignants qui ont soit des matières ou des élèves en commun et qui se rencontrent pour travailler le cycle d’analyse.

Ensemble, ils bâtissent et valident des items et des tâches d’évaluation, calibrent la correction, analysent le rendement des élèves, et analysent les forces et les défis des élèves. Ils identifient et planifient des stratégies spécifiques pour répondre aux besoins d’apprentissage des élèves. De plus, ils posent un regard critique sur les stratégies et font un partage de stratégies gagnantes et appuyées sur la recherche. Ils vérifient l’atteinte de résultats à la suite de la mise en place de stratégies, font un retour sur l’apprentissage des élèves et consignent les résultats.

**Politique d’admission**

Avant leur admission, les élèves sont mis au courant des exigences telles que les évaluations internes et externes, le mémoire et le CAS. Voir politique relative à l’admission pour plus d’information.

**Langue d’évaluation**

Mathieu Martin propose un diplôme bilingue. Toute forme d’évaluation s’effectue en français, exception faite des cours d’anglais. Une assistance sera mise à la disposition des élèves qui auront besoin d'un soutien supplémentaire en anglais ou en français.Voir politique linguistique pour plus d’information.

**Mesures relatives aux accommodations aux fins d’inclusion**

Des actions pédagogiques universelles et essentielles peuvent être mises en place pour des élèves qui en ont besoin lors d’évaluations. Il faut toutefois s’assurer que ces mesures n’altèrent aucunement le contenu des programmes d’études, mais assurent simplement la gestion de l’évaluation pour mieux appuyer l’élève. Les besoins de chaque élève seront étudiés par les enseignants en collaboration avec les enseignants d’appui à l’apprentissage et l’administration. Voir la politique relative aux accommodations aux fins d’inclusion pour plus d’information.

**Le barème de notation du BI pour l’obtention du diplôme :**

Les cours du BI sont évalués sur une note de 7. Les éléments du tronc commun reçoivent une lettre de A à E. De plus, une note combinée allant jusqu’à 3 est attribuée pour la théorie de la connaissance et le mémoire. Il n’y a aucun pointage accordé pour le CAS. L’élève doit atteindre une note d’au moins 24 points sur un total possible de 45 pour recevoir un diplôme de l’IB.

Voici donc le système de notation pour un élève inscrit au plein diplôme :

Matières :

|  |  |
| --- | --- |
| * Français Langue A : Littérature | /7 |
| * Anglais Langue A : Langue et littérature | /7 |
| * Histoire | /7 |
| * Chimie | /7 |
| * Physique | /7 |
| * Mathématiques : analyses et approches | /7 |

Tronc commun :

* Théorie de la connaissance/Mémoire /3
* CAS Complété/Non-complété

TOTAL /45

Notez bien : L’élève doit atteindre une note d’au moins 24 points. Les notes des cours de FR, AN et HI doivent totaliser un minimum de 12 points. Les notes des cours de MA, PH et AV doivent totaliser au moins 9 points. Pas plus d’une note de 1, deux notes de 2 ou trois notes de 3 ne doivent être attribuées.

Diplôme bilingue : puisque les deux langues (FR et AN) sont enseignées à partir du Domaine 1, l’élève qui satisfait à toutes les exigences se verra attribuer un diplôme de l’IB portant la mention « bilingue ».

**Assiduité des travaux et évaluations**

* Les élèves sont attendus à remettre un travail fait avec intégrité, au mieux de leurs capacités à la date prévue ou avant. Voir la politique d’intégrité en milieu scolaire pour plus d’information
* L’élève doit être présent aux évaluations sommatives à moins d’avoir une absence motivée par le parent ou tuteur le jour même de l’évaluation. Il devrait reprendre son évaluation dès son retour.
* Les dates d’échéance sont établies pour permettre aux élèves de disposer de suffisamment de temps pour effectuer le travail demandé afin de suivre le rythme le cours et respecter les échéances de l’école et du BI. Dans le cas de retards, les mesures suivantes seront appliquées :
* Communication avec parent ou tuteur par l’enseignant
* Rencontre avec la personne coordonnatrice ou membre de l’administration
* Convocation pendant la durée des périodes de diner jusqu’à ce que le travail soit terminé
* Rencontre avec l’enseignant, la personne coordonnatrice, un membre de l’administration, l’élève et le parent ou tuteur
* Pour les évaluations du BI, un calendrier de dates de remise pour les évaluations internes (première lecture et produit final), le mémoire et les projets CAS sera établi en début d’année. Cela permettra aux élèves d’organiser leur temps et aux enseignants de fournir un retour d’information bien avant les échéances du BI.
* Tous les travaux obligatoires pour un cours doivent être remis. Dans le cas contraire, l’élève recevra le commentaire incomplet sur son bulletin.

**Partage des résultats de l’évaluation aux parents**

La part des parents et tuteurs dans l’éducation des enfants restera toujours essentielle. Bien informés, ils sont des alliés dans l’amélioration des apprentissages de nos élèves. Dans le but d’informer les parents des résultats aux évaluations de leurs enfants, plusieurs démarches sont entreprises :

* Courriel aux parents
* Appel aux parents
* Bulletin mi-semestriel
* Bulletin de fin de semestre
* Rencontre parents-enseignants

Cette politique sera révisée chaque année par tous les membres de l’équipe du BI, afin d'inclure les mises à jour et de s'assurer que les nouveaux membres de l'équipe de l'IB connaissent toutes les responsabilités et les exigences. La version la plus récente sera placée sur les équipes Teams du personnel et des élèves, envoyée aux parents ainsi que diffusée sur la page web de l’école.

**Références**

Ministère de l’Éducation du Nouveau-Brunswick (2013). *Politique provinciale d’évaluation des apprentissages.* Récupéré le 26 mars 2016 du site <http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/evalf/PolitiqueProvincialeDevaluationDesApprentissages.pdf>

Organisation du Baccalauréat International (2010). *Directives d’élaboration de la politique de l’établissement en matière d’évaluation au Programme du diplôme*. <http://occ.ibo.org/ibis/occ/Utils/getFile2.cfm?source=/ibis/occ/spec/coord.cfm&filename=dp%2Fd%5F0%5Fdpyyy%5Fass%5F1101%5F1%5Ff%2Epdf>

2022-10-15